

ACTION URGENTE

PARAGUAY. UNE REVENDICATION FONCIÈRE INDIGÈNE PEUT-ÊTRE BIENTÔT APPROUVÉE

Le 21 mai prochain, la Chambre des députés en session plénière votera au sujet d'un projet de loi visant à restituer 14 404 hectares de terres appartenant traditionnellement à la population indigène sawhoyamaya. Cette dernière se bat depuis plus de 20 ans pour récupérer ces terres, essentielles à sa survie.

Ce projet de loi permettra à l'État d'expulser et indemniser le propriétaire actuel du terrain, qu'il pourra ensuite rendre à la population indigène sawhoyamaya. Le 24 avril dernier, cette dernière a salué le vote du Sénat en sa faveur, ce qui constitue une étape majeure vers la restitution de ces terres et le respect du verdict rendu en 2006 par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme. Cette victoire au Sénat pourrait se reproduire si la Chambre des députés se prononce également en faveur de ce projet de loi le 21 mai prochain, auquel cas ce texte pourra être promulgué par le président paraguayen. Le jour du vote, la Cour interaméricaine organisera une audience pour vérifier si le Paraguay a bien respecté le verdict qu'elle a rendu en 2006. Un résultat positif devant la Chambre des députés montrera clairement à la Cour que le Paraguay a la volonté d'observer cet ordre international.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les députés à adopter le projet de loi concernant la restitution aux Sawhoyamaya des terres qu'ils revendiquent afin de mettre fin à de trop nombreuses années de discrimination et d'autres atteintes aux droits humains à leur encontre ;
- rappelez-leur que les terres revendiquées par la population sawhoyamaya sont essentielles à sa survie et qu'en adoptant le projet de loi, non seulement ils respecteraient le verdict de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, mais ils prouveraient également leur engagement à protéger les droits des peuples indigènes.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 MAI 2014 À :

Président de la Commission chargée du bien-être rural

Celso Troche

Courriel : cbierural@diputados.gov.py

Président de la Commission chargée des peuples indigènes

Miguel Tadeo Rojas

Courriel :

pueblosindigenas@diputados.gov.py

Présidente de la Commission des droits humains

Olga Ferreira

Courriel :

cdehumanos@diputados.gov.py

Association nationale républicaine du Parti Colorado (ANR A)

María Cristina Villalba

Courriel :

cristinavillalba@diputados.gov.py

Avanza País

Karina Rodríguez

Courriel :

karinarodriguez@diputados.gov.py

Frente Guasu

Ramón Duarte

Courriel : ramonduarte@hotmail.com

Parti national pour le dialogue

Hugo Rubín

Courriel :

hugorubin@diputados.gov.py

Parti PCH

Julio Mineur

Courriel :

enrimineur@diputados.gov.py

Parti libéral radical authentique

Agustín Florentín Cabral

Courriel : aflorentin@diputados.gov.py

Association nationale républicaine du Parti

Colorado (ANR B)

Walter Harms

Courriel :

walterharms@diputados.gov.py

Parti indépendant

Hugo Rubín

Courriel :

hugorubin@diputados.gov.py

Formule d'appel : *Estimado/a*

Diputado(a), / Mesdames, Messieurs
les Députés,

Toutes ces personnes sont joignables par courrier et par fax à :

[Nom et titre]

Honorable Cámara de Diputados

14 de Mayo e/ Avda. República

Asunción, Paraguay

Tél. / Fax : +595 21 414 5000

Copies à :

Population indigène sawhoyamaya (par l'ONG Tierraviva)

Manuel Domínguez N° 1073 e/ EEUU y Brasil, Asunción, Paraguay

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Paraguay dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

PARAGUAY. UNE REVENDICATION FONCIÈRE INDIGÈNE PEUT-ÊTRE BIENTÔT APPROUVÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La population indigène sawhoyamaxa vit depuis plus de 20 ans dans des conditions pénibles sur un petit terrain situé au bord d'une route très passante. En mars 2013, après l'échec des négociations entre l'État et le propriétaire des terres qu'elles revendiquent, ces personnes ont décidé de se réinstaller sur ce terrain et de continuer le combat de là-bas. Cette communauté, composée de 146 familles, ne pourra pas exercer pleinement ses droits sur ces terres tant qu'elles ne lui seront pas officiellement rendues, comme requis par le jugement international.

En 2006, la Cour interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné au Paraguay de restituer ses terres ancestrales à cette communauté. Dans son jugement, la Cour a noté que les droits de ces personnes à une protection judiciaire, à la propriété et à la vie avaient été bafoués. En mai 2009, le Paraguay est arrivé au terme du délai de trois ans dévolu à la restitution des terres à cette population.

La Cour interaméricaine des droits de l'Homme a jugé à trois reprises que cet État avait violé les droits des peuples indigènes en ce qui concerne leurs terres ancestrales. Ce pays est le seul du continent américain à avoir fait l'objet de trois verdicts semblables de la Cour.

Le Paraguay a ratifié la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux, et apporté son soutien à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui exige la reconnaissance des droits des peuples autochtones à leurs terres ancestrales. De plus, la Constitution paraguayenne de 1992 reconnaît le droit des peuples indigènes de posséder des biens communs et exige de l'État qu'il leur fournisse ces terres sans aucun frais.

Pour en savoir plus, consultez *Paraguay : Un vote crucial sur la restitution de terres indigènes est imminent*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR45/004/2014/fr>.

Personnes concernées : communauté indigène sawhoyamaxa
Hommes et femmes

AU 126/14, AMR 45/007/2014, 14 mai 2014

